

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

2011-10-03

À UNE SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal, tenue à 19 h le 3 octobre 2011 à la salle du conseil au 3115, chemin Capelton, North Hatley

SONT PRÉSENTS la conseillère et les conseillers suivants : Madame Sylvie Cassar et Messieurs D'Arcy Ryan, Martin Primeau, Guy Larkin et Vincent Fontaine

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Monsieur Pierre A. Levac

EST AUSSI PRÉSENTE Madame Liane Breton, directrice générale

ABSENCE Monsieur Claude B. Meilleur

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 12 septembre 2011
4. Suites au procès-verbal du 12 septembre 2011
5. Période de questions des visiteurs
6. Avis de motion règlement n° 2011-12
7. Adoption du projet de règlement n° 2011-12
8. Fondation de l' Hôpital de Memphrémagog
9. Offre de service projet Hatley Acres
10. Offre de service Serge Côté urbaniste
11. Vidange de fosses septiques 2012
12. Adoption du budget 2012 de la Régie intermunicipale du parc régional Massawippi
13. Adoption du budget 2012 de la Régie intermunicipale des eaux Massawippi
14. Adoption des comptes à payer
15. Correspondance
16. Divers
17. Clôture de la séance

11-10-03.01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum à 19 h et déclare la séance ouverte.

11-10-03.02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté et approuvé tel qu'il est présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-10-03.03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 SEPTEMBRE 2011

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2011 soit adopté tel qu'il est présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-10-03.04

SUITES AU PROCÈS-VERBAL DU 12 SEPTEMBRE 2011

Aucune suite

11-10-03.05

PÉRIODE DE QUESTIONS DES VISITEURS
Aucun visiteur

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

11-10-03.06

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT N ° 2011-12

MARTIN PRIMEAU donne avis, par les présentes, que sera présenté pour adoption du conseil un règlement n° 2011-12 relatif au code d'éthique des élus. De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

11-10-03.07

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 2011-12

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN PRIMEAU**

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le premier projet du règlement n° 2011-12 relatif au code d'éthique des élus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-10-03.08

FONDATION DE L'HÔPITAL DE MEMPHRÉMAGOG

ATTENDU la demande de subvention de la Fondation de l'Hôpital de Memphrémagog pour la campagne MRC 2011;

ATTENDU cette levée de fonds permet d'effectuer plusieurs visites à domicile pour les citoyens du Canton de Hatley;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR D'ARCY RYAN**

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte de donner la somme de 500 \$ afin d'aider la campagne de financement de la Fondation de l'Hôpital de Memphrémagog.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-10-03.09

OFFRE DE SERVICES PROJET CHEMIN HATLEY ACRES

ATTENDU QU'afin de mettre sur pied le projet de pavage de rues et d'une allée piétonnière sur le chemin Hatley Acres, des plans préliminaires sont requis par une firme d'ingénieur-conseil;

ATTENDU QUE nous avons reçu de la firme ENVCONSULTANTS une offre de service en date du 6 septembre 2011 pour les plans préliminaires ainsi que la présentation aux citoyens et conseil municipal pour une somme de 3 650 \$, excluant les sondages et si des services supplémentaires sont requis, ils seront facturés au tarif horaire;

ATTENDU QUE nous avons reçu de la firme SMMG une offre de service en date de 12 septembre 2011 pour les relevés topographiques ainsi que la réalisation de sondages pour une somme de 3 300 \$;

ATTENDU QUE les analyses granulométriques seront facturées au coût unitaires de 115 \$ par la firme SMMG;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR**

ET RÉSOLU QU'à la suite de la recommandation du directeur des travaux publics, le conseil accepte l'offre de la firme ENVCONSULTANTS pour les plans préliminaires ainsi que la présentation aux citoyens et conseil municipal pour la somme de 3 650 \$;

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

ET RÉSOLU QU'à la suite de la recommandation du directeur des travaux publics, le conseil accepte l'offre de la firme SMMG pour les relevés topographiques pour un montant de 3 300 \$;

ET RÉSOLU QUE le conseil mandate le directeur des travaux publics et/ou Monsieur le maire et Madame la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs à cette offre de service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-10-03.10

OFFRE DE SERVICE SCU URBANISTE

ATTENDU QUE le contrat de service annuel en urbanisme vient à échéance le 31 décembre 2011;

ATTENDU QUE la clause 5 de ce contrat précise que l'entente se renouvelle automatiquement à moins d'un préavis écrit de trois (3) mois à l'effet contraire;

ATTENDU QUE la firme SCU, urbaniste offre de maintenir le même service pour un montant de 9 600 \$ tel que l'an dernier;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR D'ARCY RYAN

ET RÉSOLU QUE le contrat de service annuel en urbanisme est renouvelé pour un montant de 9 600 \$ pour l'année 2012 avec la firme SCU, urbaniste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-10-03.11

VIDANGE DE FOSSES SEPTIQUES 2012

ATTENDU l'appel d'offres pour la vidange des fosses septiques sur tout le territoire de la municipalité a été fait;

ATTENDU QUE nous avons reçu deux (2) soumissions suite à cet appel d'offres soient: Sani Laurentides et Gaudreau Environnement inc.;

ATTENDU QUE la compagnie Sani Laurentides soumissionne pour un montant de 202,21 \$ par logement pour une vidange sélective, pour un grand total de 151 662,65 \$ et que la firme Gaudreau Environnement soumissionne pour un montant de 173,43 \$ par logement pour une vidange sélective pour un grand total de 130 071,22 \$;

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont conformes;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN

QUE la municipalité du Canton de Hatley attribue le contrat de la vidange, de transport, de transbordement et de traitement des fosses septiques et de rétention pour l'année 2012 à la firme Gaudreau Environnement inc. avec le système Juggler pour un montant de 173,43 \$ taxes incluses par logement pour une vidange sélective pour un grand total de 130 071,22 et de 234,58 \$ taxes incluses par logement pour une vidange complète;

QUE la municipalité du Canton de Hatley exige que si la compagnie Gaudreau donne en sous-traitance le contrat accordé, la municipalité sera avisée par celle-ci du nom du sous-traitant retenu par la firme Gaudreau et la municipalité se réserve le droit d'approuver la nomination du sous-traitant retenu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

PROCÈS-VERBAL
CANTON DE HATLEY

11-10-03.12

**ADOPTION DU BUDGET 2012 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU
PARC RÉGIONAL MASSAWIPPI**

ATTENDU QUE les municipalités membres des Régies municipales doivent adopter indépendamment les budgets proposés par lesdites Régies selon les articles 603 et suivants du Code municipal;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi a présenté son budget 2012 aux municipalités membres pour un montant de 242 500 \$;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley adopte le budget présenté par la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi, budget au montant de 242 500 \$ représentant une quote part municipale de 20 500 / pour l'année 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-10-03.13

**ADOPTION DU BUDGET 2012 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES
EAUX MASSAWIPPI**

ATTENDU QUE les municipalités membres des Régies municipales doivent adopter indépendamment les budgets proposés par lesdites Régies selon les articles 603 et suivants du Code municipal;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale des eaux Massawippi a présenté son budget 2012 aux municipalités membres pour un montant de 20 000 \$;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN PRIMEAU**

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley adopte le budget présenté par la Régie intermunicipale des eaux Massawippi, budget au montant de 20 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-10-03.14

LISTE DES COMPTES À PAYER

La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal

NOS CHÈQUES FOURNISSEURS	MONTANT
2011000777 et 201100847	150 646,25 \$
Salaires septembre 2011	36 896,72 \$

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

ET RÉSOLU QUE la directrice générale procède au paiement de ces comptes le 4 octobre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-10-03.15

CORRESPONDANCE

MMQ ristourne
MTQ subvention route verte
Fondation de l'Hôpital La Providence
SCU urbaniste

PROCÈS-VERBAL
CANTON DE HATLEY

11-10-03.16

DIVERS

Aucun point ajouté.

11-10-03.17

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Sylvie Cassar propose la clôture de la séance à 19 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Pierre A. Levac, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Pierre A. Levac
Maire

Liane Breton
Directrice générale